



AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 10 décembre 2024 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 82-704 suivante :

Immeuble affecté

Bâtiment au 50, rue Kesmark
N° de cadastres : 1 763 084
N° de dossier : DM-169

Nature de la dérogation

Permettre une allée extérieure de stationnement à sens unique d'une largeur de 5,46 mètres du côté droit du bâtiment principal, alors qu'une largeur minimale de 6,7 mètres est requise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 novembre 2024.

SHAWN LABELLE, greffier